

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE JONQUIERES, ORANGE et CAMARET-SUR-AYGUES

En exécution de l'arrêté préfectoral du **11 JUIN 2025**, l'enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes prescrite du lundi 2 juin 2025 à 9h au lundi 23 juin 2025 à 17h par arrêté préfectoral du 12 mai 2025 **est prolongée de 10 jours soit du mardi 24 juin à 9h au jeudi 3 juillet 2025 à 17h.**

La mairie de d'Orange reste le siège de l'enquête – Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau - 84100 ORANGE, en mairie de CAMARET-SUR-AYGUES et en mairie de Jonquières.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » - A l'attention du secrétariat d'Autorités – Chemin Bachaga Boualem – 84871 ORANGE Cedex – 04 13 97 03 03.

Le dossier d'enquête publiques est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Monsieur Michel CARLIN, géomètre expert foncier, désigné commissaire enquêteur l'arrêté préfectoral du 12 mai 2025 sus-visé est maintenu dans ses fonctions durant toute la prolongation de l'enquête.

Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, est maintenu en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pendant toute la prolongation de l'enquête publique, le dossier d'enquête sur support papier, restera déposé dans chacune des mairies concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public comme suit :

- mairie d'Orange : Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h)
- mairie de Camaret-sur-Aygues : 80 cours du Midi – 84 850 CAMARET-SUR-AYGUES (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h)
- mairie de Jonquières : 32 avenue de la Libération – 84 150 JONQUIERES (du lundi au vendredi de 8h à 12h)

Le dossier reste en outre consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT).

Pendant toute la prolongation de l'enquête publique et jusqu'au 3 juillet 2025, le public pourra continuer à consigner ses observations sur un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur dans chacune des mairies concernées aux adresses sus-mentionnées, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : maire d'Orange Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet ci-après devant être bien précisé : « BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT).

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête et jusqu'au 3 juillet 2025 à 17h seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public comme suit:

- Le jeudi 3 juillet de 14h à 17h en mairie d'Orange – Salle du Conseil – Place Georges Clémenceau

Cette permanence est diligentée complémentaiement à celles indiquées par arrêté préfectoral du 12 mai 2025 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base 115 et l'instauration des servitudes inhérentes sur le territoire des communes d'Orange, Jonquières et Camaret-sur-Aygues.

À l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée, pendant un délai d'un an dans chacune des mairies concernées, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux articles R.5111-1 du code de la défense, les servitudes et le polygone d'isolement sont institués par décret publié au journal officiel.

Avignon, le 17 juin 2025
Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras

Bernard ROUDIL